



DOUVRES LA DELIVRANDE

CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIER

2ème mise à jour le 31 mai 2017

Sommaire

Sommaire.....	2
LE MOT DU MAIRE.....	3
PREAMBULE.....	4
LES PARTICIPANTS.....	5
FONCTIONNEMENT	5
RELATIONS AVEC LES ELUS MUNICIPAUX.....	6
LES MOYENS.....	7
COMMUNICATION	7
CREATION ET DISSOLUTION.....	7
SIGNATURES.....	8

ANNEXE

- Carte des quartiers

LE MOT DU MAIRE

La mise en place de conseils de quartier n'est plus une promesse électorale. Malgré le fait que peu de communes de notre taille sont dotées de ces conseils de quartiers, nous l'avons réalisée et tenons à la pérenniser dans le cadre de ce nouveau mandat.

Ils s'intègrent pleinement dans notre démarche de démocratie participative, qui veut associer au maximum du possible les citoyens à toutes les décisions les touchant directement.

Ils constituent aussi l'une des actions de notre agenda 21 qui bénéficie d'une labellisation nationale que nous souhaitons reconduire.

Nous avons constitué une répartition géographique qui, confirmée par l'expérience vécue, nous est apparue comme représentative et équilibrée entre les principaux quartiers de vie Douvrais.

Nous comptons sur ces conseils, dont nous tiendrons évidemment compte dans tous les projets et décisions pouvant les toucher. Nous comptons également sur eux pour nous faire remonter des besoins, des suggestions. Leur réussite tient en premier lieu à votre mobilisation, l'intérêt que vous porterez à cette démarche. Soyez acteurs de votre cadre de vie

Cinq conseils de quartier, comme autant de doigts à la main que nous devons nous tendre afin de faire toujours progresser notre qualité de vie à Douvres.

Faisons ensemble Toujours plus Douvres

Le Maire

Thierry LEFORT

PREAMBULE

Être citoyen, c'est avoir droit de cité et être partie prenante de ce qui se décide dans la commune.

La charte des Conseils de Quartiers, écrite par la commission développement durable et votée en Conseil municipal, en 2010 a été réajustée en septembre 2014 puis juin 2017. Elle définit les règles de base de fonctionnement de ces assemblées.

OBJECTIFS

Les Conseils de quartier sont des espaces ouverts à tous, ainsi que des espaces de participation des habitants à la vie quotidienne de leur commune, à sa gestion et à son évolution.

Ils relaient les attentes des Douvrais, mais aussi les informent sur les projets municipaux pour leur permettre de donner leur avis et d'agir sur leur cadre de vie.

L'objectif visé est d'établir un contact direct et régulier entre les élus et les habitants en associant ces derniers à l'action publique.

Caisse de résonance, instance de débat, d'expression, mais aussi de propositions, les Conseils de quartier offrent aux habitants la possibilité :

- ✓ de prendre part aux réflexions qui concernent leur quartier,
- ✓ d'élaborer ensemble des projets d'intérêt collectif, de développement social,...
- ✓ d'intervenir dans le choix des aménagements sociaux, culturels, sportifs
- ✓ d'intervenir sur les problèmes liés à la sécurité.

Les conseils de quartier ne fonctionnent que dans l'intérêt général de la collectivité. De ce fait, les sujets à caractère particulier ou individuel ne pourront y être débattus.

Ils ont aussi pour ambition de favoriser le lien entre les générations, les différents milieux socio-professionnels, culturels et les associations.

Les Conseils de Quartier contribueront à favoriser l'exercice d'une citoyenneté active permettant de mettre en œuvre les conditions d'un mieux vivre ensemble.

Les Conseils de quartier veilleront à faire participer tous les groupes d'âges et ils s'efforceront au maximum de mobiliser de nouveaux participants.

Ils veilleront à respecter, dans chacun de leurs projets, les principes définis dans l'Agenda 21 de la commune.

Ils pourront être consultés sur différents sujets structurants comme des projets d'urbanisation tels que la ZAC ou le PLU.

LES PARTICIPANTS

Les Conseils de quartier seront formés au cours d'une assemblée dite constitutive à laquelle sont conviés tous les habitants.

Pourront être participant toute personne âgée de 14 ans et plus, quelle que soit sa nationalité, ainsi que tous les habitants ou tous les contribuables au titre d'une activité professionnelle exercée dans le périmètre du quartier.

Les réunions du Conseil de quartier sont ouvertes.

Chaque participant n'intervient qu'à titre personnel. Il n'est le porte parole d'aucune association, d'aucun groupe constitué, parti politique ou syndicat, les Conseils de quartier ne devant pas devenir des lieux de propagande.

FONCTIONNEMENT

Les Conseils de Quartier sont établis sur les 5 quartiers suivants :

- ✓ secteur 1 : Centre ville
- ✓ secteur 2 : La Fossette
- ✓ secteur 3 : Thomas de Douvres
- ✓ secteur 4 : Clément Marot
- ✓ secteur 5 : Tailleville

La carte des quartiers est annexée à la Charte.

Les Conseils de Quartier choisissent en leur sein trois participants qui seront les correspondants de leur quartier et qui auront pour mission d'organiser et d'animer les réunions.

Aucun élu municipal ne peut être correspondant des Conseils de quartier.

Les correspondants seront en place pour une durée de deux années.

Exception est faite pour Tailleville où ce sont les membres de la commission consultative qui seront les correspondants du quartier et assureront cette mission pendant la durée de leur mandat, en lien avec le maire délégué.

Les correspondants de quartier assureront le contact avec les élus et pourront relayer les réflexions de leur groupe auprès des autres conseils de quartier.

Au sein des Conseils de Quartier peuvent se former des groupes de travail spécifiques, chargés de travailler sur des thèmes avancés par les habitants et/ ou proposés par la municipalité. Ils peuvent inviter des élus, accompagnés, le cas échéant, d'agents des services municipaux.

Les Conseils de Quartier peuvent formuler toutes propositions dès lors qu'elles traitent de sujets entrant dans le cadre de l'intérêt collectif tels que par exemple:

- L'urbanisme
- La voirie
- L'environnement
- Le cadre et la qualité de vie
- L'animation du quartier
-

Les Conseils de Quartier se réunissent librement sur la base d'un ordre du jour convenu avec la municipalité.

Les différents quartiers sont invités à se rencontrer lors de réunions plénières organisées par la municipalité.

RELATIONS AVEC LES ELUS MUNICIPAUX

Chaque réunion devra faire l'objet d'un compte rendu rédigé par les correspondants de quartier, adressé au Maire de Douvres La Délivrande qui le présentera en réunion de municipalité.

C'est l'élu municipal en charge de la démocratie participative qui sera en lien direct avec les correspondants de quartier.

L'élu désigné aura pour rôle de veiller au bon fonctionnement des Conseils de Quartier et de vérifier que leur structuration définitive découle de la participation engagée des citoyens.

L'élu délégué à la démocratie participative relaiera auprès des adjoints concernés les demandes, propositions suggestions ou projets émanant des conseils de quartier.

LES MOYENS

La ville pourra mettre un lieu commun à disposition des Conseils de Quartier dans lequel ils bénéficieront de créneaux horaires, s'ils en expriment le souhait, selon les disponibilités de ce lieu.

La ville ne donne pas de budget propre au Conseil de quartier mais pourra participer aux frais de fonctionnement en mettant à disposition du Conseil de Quartier des moyens matériels.

Elle pourra aussi proposer aux correspondants des Conseils de Quartier qui le souhaitent de se former, notamment à la conduite de réunions dans le cadre d'une démarche citoyenne.

COMMUNICATION

Les Conseils de quartier conservent le libre choix de leurs moyens de communication.

Afin d'en assurer la communication la plus large possible auprès des habitants, les Conseils de Quartier fixeront avec l'élue déléguée à la Démocratie participative de la commune, du lieu et de l'ordre du jour de chaque réunion suffisamment à l'avance afin que l'information puisse être insérée dans le Douvres Infos.

Il sera proposé un espace aux Conseils de quartiers dans le magazine municipal afin qu'ils puissent s'exprimer et évoquer leur fonctionnement, leurs projets et leurs réalisations.

Un espace leur sera dédié sur le site internet de la Ville.

D'autres supports de communication pourront être utilisés tels que les panneaux d'affichages et le panneau lumineux.

CREATION ET DISSOLUTION

Le cadre de référence des Conseils de Quartier est la présente Charte.

La constitution des Conseils de Quartier est officialisée par délibération du Conseil Municipal, au regard du respect de la Charte. En cas de manquement grave ou détournements volontaires des principes fondateurs de la présente Charte, le Conseil Municipal pourra dissoudre les Conseils de Quartier.

SIGNATURES

La présente Charte votée en Conseil Municipal a pour objet de déterminer les contours de la mise en œuvre de la démocratie locale à Douvres La Délivrande.

Le Conseil Municipal représenté par le Maire et les DOUVRAIS par les Correspondants du Conseil de quartier, dans le cadre de cette volonté partagée, sont co-responsables de son bon usage et apposent leur signature à cet effet.

Fait à Douvres La Délivrande, le juin 2017

Les Correspondants de Quartier,

Le Maire,

Monsieur/Madame/Mademoiselle

Thierry LEFORT